

**Décision du 9 juillet 2020 portant
nomination d'un agent comptable secondaire intérimaire**

NOR : EAEE2017834S

LE DIRECTEUR,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse en date du 12 mai 2020;

Vu le contrat de recrutement en date du 03 juin 2020;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 25 juin 2020;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

M Thierry DAUM, attaché d'administration hors classe de l'Etat, est nommé agent comptable secondaire du lycée français du Caire, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1er septembre 2020.

ARTICLE 2 :

Le montant de son cautionnement est fixé à la somme de 240.000 €

ARTICLE 3 :

Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Fait à Paris, le

Le Directeur de l'AEFE

Olivier BROCHET